



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vaccination contre la COVID-19 : Stratégie et organisation

Réunion professionnels de santé et fédérations hospitalières

Vendredi 16 avril 2021

Point de situation

Sécurité sanitaire

Prochaines étapes logistiques

Zoom sur les centres de vaccination

Point de situation

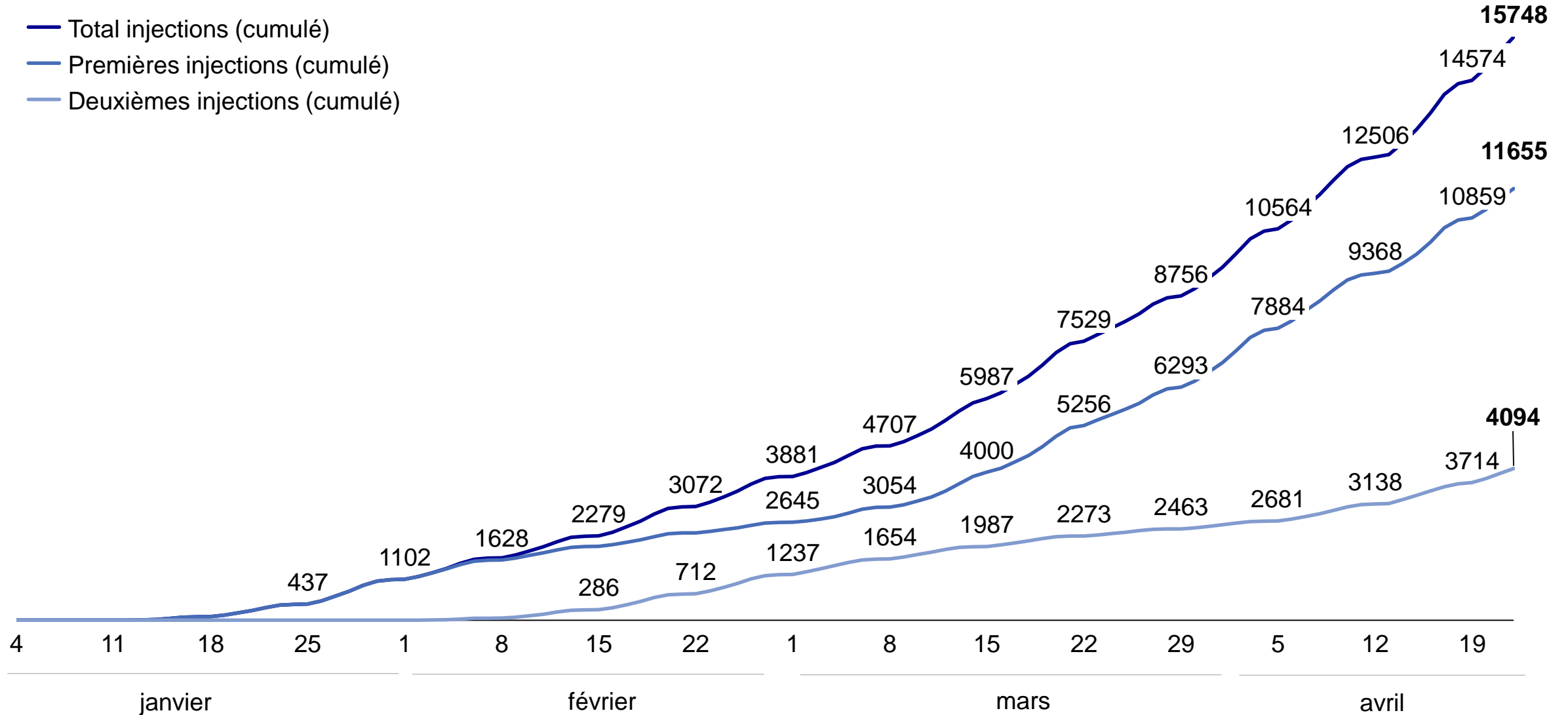
Sécurité sanitaire

Prochaines étapes logistiques

Zoom sur les centres de vaccination

Synthèse des injections réalisées jusqu'au 14 avril

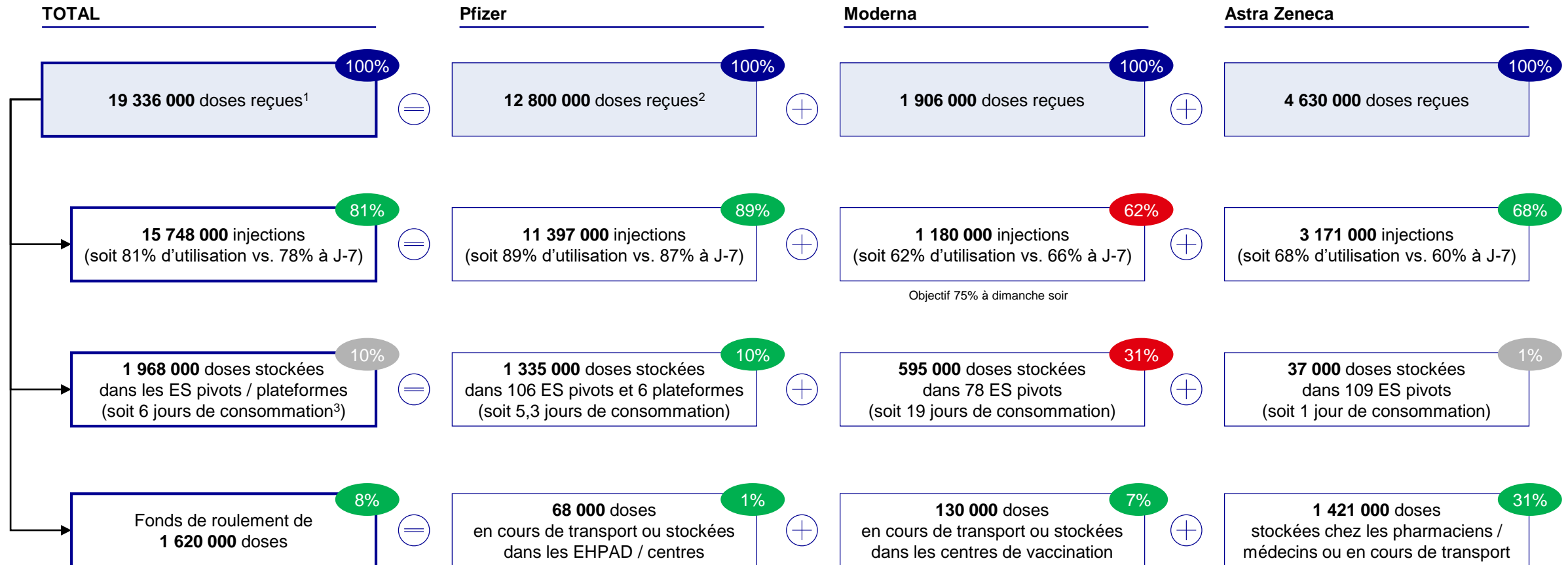
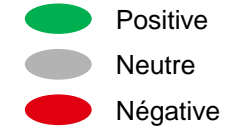
Nombre cumulé d'injections (1^{ères} et 2^{èmes}), en milliers



Bilan de l'utilisation des doses

Situation au mercredi 14 avril

Evolution vs semaine passée



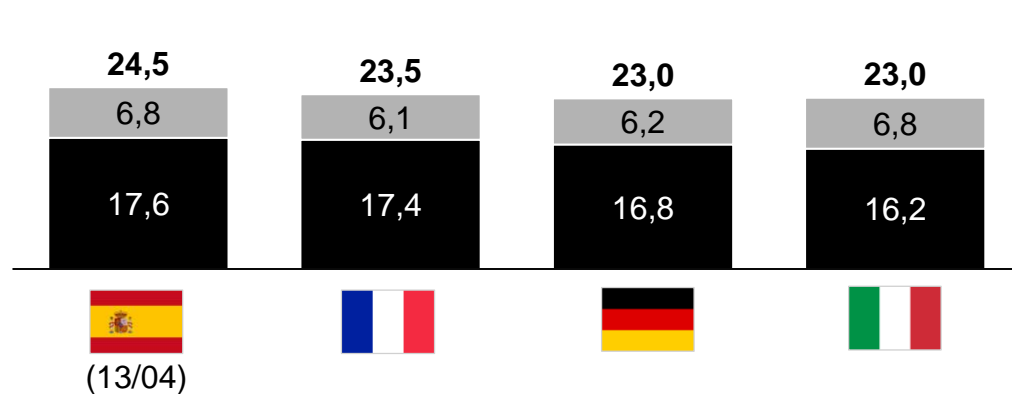
- Hors 206k doses Janssen reçues le 12/04, les doses étant placées en quarantaine en attente du retour du PRAC
- Sur la base de 5 doses par flacon jusqu'au 17 janvier et 6 doses par flacon à partir de la semaine du 18 janvier
- Calculé sur la base de la consommation moyenne des 7 derniers jours

Comparaison internationale du nombre de doses injectées rapporté à la population



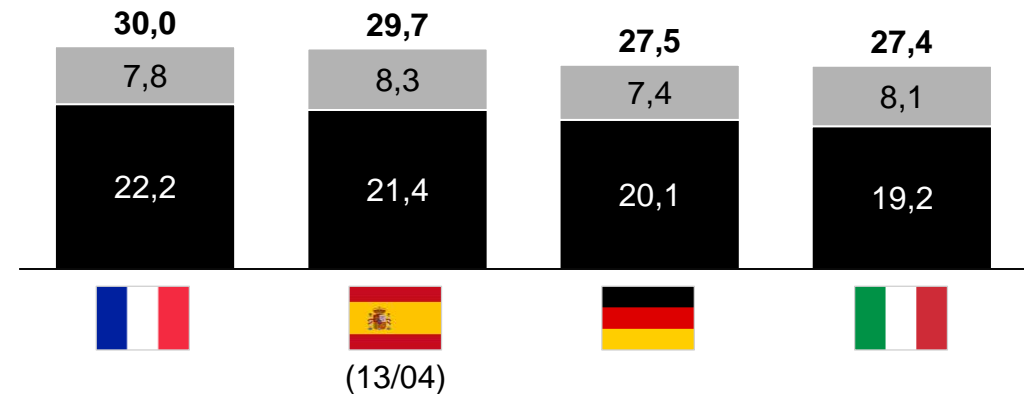
Rapporté à la population totale

Nombre de doses administrées pour 100 personnes au 14 avril, en unité

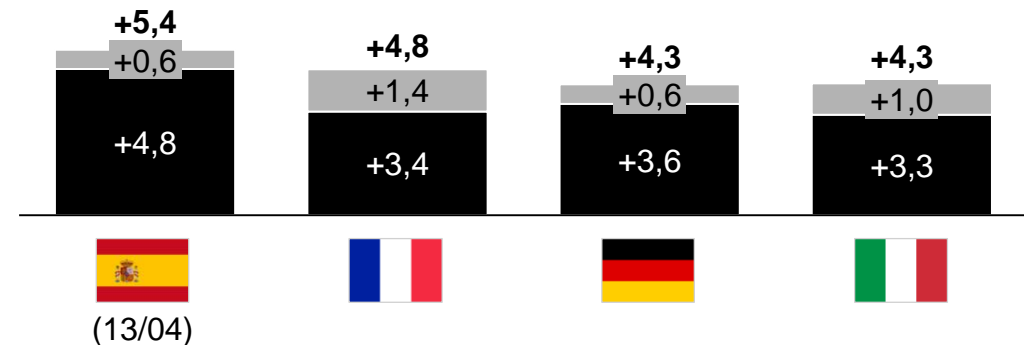
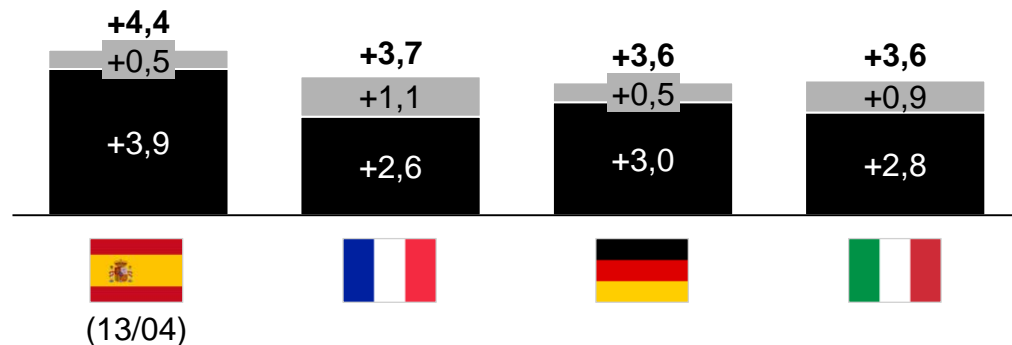


Rapporté à la population de plus de 18 ans

Deuxième dose
 Première dose



Nombre de doses administrées pour 100 personnes au cours des 7 derniers jours, en unité



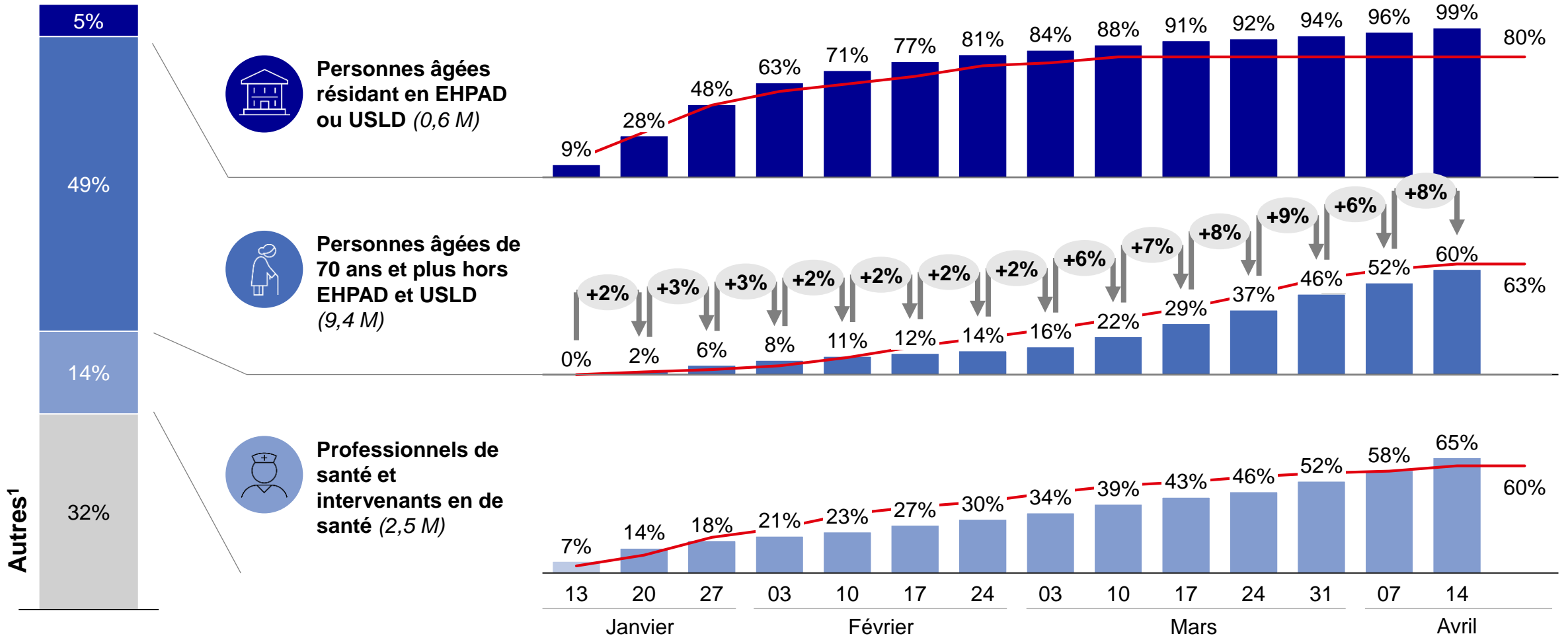
Répartition des premières injections par populations éligibles et taux de couverture

Part des premières injections au 14 avril, %

Populations éligibles

Part de la population ayant reçu au moins une injection, %

— Objectif mi avril



1. Personnes avec comorbidités, pompiers et aides à domicile (5,2M)

Point de situation

Sécurité sanitaire

Prochaines étapes logistiques

Zoom sur les centres de vaccination

Rappel des cibles vaccinales au vaccin AstraZeneca

Le vaccin AstraZeneca ne doit être utilisé que pour les personnes de plus de 55 ans

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC (à partir de 18 ans) * Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen**	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✗	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	✗	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✗	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC (à partir de 18 ans) * Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen**	Pfizer-BioNTech ou Moderna
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination***

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

** Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.
*** Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.

version : lundi 12 avril 2021

Points d'informations sur les modalités d'administration des rappels

Publics

Situation antérieure

Situation présente

Personnes de 18 à 54 ans inclus ayant déjà reçu une première dose de vaccin AstraZeneca

- ❖ Rappel AstraZeneca
- ❖ Espacement: 12 semaine

- ❖ Rappel Pfizer ou Moderna*
- ❖ Espacement: 12 semaine

Délai à respecter entre l'administration des deux doses pour le vaccin AstraZeneca pour les personnes de 55 ans et plus

- ❖ Espacement: 9 à 12 semaines

- ❖ Espacement: 12 semaines**

Délai à respecter entre l'administration des deux doses pour les vaccins à ARN messenger

- ❖ Espacement: 28 jours

- ❖ Espacement: 42 jours à partir des RDV du 14 avril
- ❖ Espacement: 28 jours si besoin pour une personne sévèrement immuno-déprimée

Une 3^e dose de vaccin est recommandée pour les personnes sévèrement immunodéprimées (Pfizer-BioNTech, Moderna, toujours ARNm)

- ❖ 4 semaines après le rappel***
- ❖ Le plus rapidement possible si les 4 semaines se sont déjà écoulées

Rappels pour les personnes ayant un antécédent d'infection à Sars-Cov-2 n'ont besoin que d'une seule dose de vaccin

- ❖ 3 mois après l'infection, de préférence avec un délai proche de 6 mois****

* Avis du 9 avril de la Haute autorité de santé

*** Avis du 6 avril 2021 du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale

** Avis du 1^{er} mars de la Haute autorité de santé

**** Avis du 11 février de la Haute autorité de santé

Point de situation sur le vaccin Janssen en ville

Les livraisons en vaccins Janssen sont suspendues jusqu'à nouvel ordre



La FDA et la CDC américains ont recommandé le mercredi 14 avril de suspendre l'utilisation du vaccin pendant qu'ils examinent les six cas signalés aux États-Unis.

Plus de 6,8 millions de doses du vaccin ont été administrées.

J&J

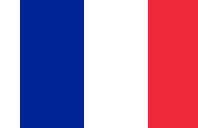
Johnson&Johnson a annoncé sa décision de retarder de manière proactive le déploiement du vaccin dans l'UE pendant que les investigations se poursuivent.

Le vaccin avait été **autorisé dans l'Union européenne le 11 mars 2021.**



L'EMA enquête sur les cas signalés et décidera si une action est nécessaire. Elle travaille en étroite collaboration avec la FDA américaine et d'autres régulateurs internationaux.

L'EMA accélère cette évaluation et prévoit **actuellement d'émettre une recommandation la semaine prochaine.**



Il a été décidé de différer jusqu'à nouvel ordre l'ouverture à la vaccination avec le produit Janssen. La première livraison a toutefois été honorée le lundi 12 avril par le laboratoire.

Les commandes ont été prises et **les opérations logistiques se poursuivent jusqu'aux grossistes-répartiteurs.**

Point de situation

Sécurité sanitaire

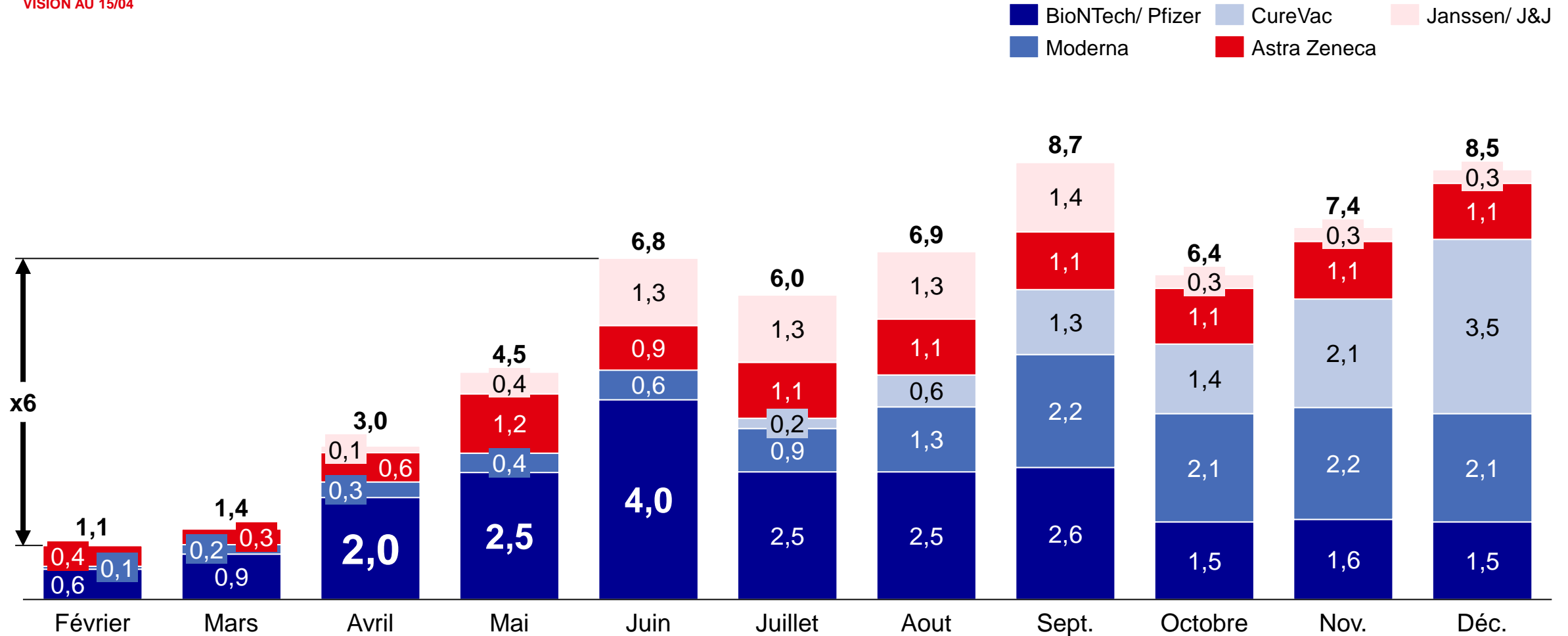
Prochaines étapes logistiques

Zoom sur les centres de vaccination

~4.5 millions de doses sont attendues chaque semaine dès mai

Les livraisons Pfizer de avril à juin ont été augmentées de 7.3 millions de doses au total

VISION AU 15/04



Livraisons Pfizer supplémentaires

Lancement de l'expérimentation du vaccin Moderna en ville

Le déploiement du vaccin Moderna en ville se réalisera progressivement jusqu'à l'été



Objectifs et contexte

- ❖ Diversifier l'offre vaccinale en ville avec une montée en puissance forte au moment du passage à la vaccination de la population générale
- ❖ 259 officines et 784 médecins. Toutes les officines seront en mesure de commander



Expérimentation en Moselle en avril

- ❖ Importante circulation du variant sud-africain en Moselle (~35% des cas)
- ❖ Lancement expérimental le lundi 19 avril
- ❖ Implication de tous les professionnels de santé, administratif et de la chaîne logistique
- ❖ 6 000 doses de vaccins Moderna prévues pour la première semaine



Elargissement progressif à l'été

- ❖ Retours d'expérience réguliers pour améliorer le dispositif
- ❖ Elargissement de l'expérimentation possible au mois de mai (dizaines de milliers de doses/semaine)
- ❖ Si concluante, généralisation de l'expérimentation du vaccin Moderna en ville au mois de juin

Ouverture du portail de commande AstraZeneca le lundi 19 avril

Des pochettes isothermes vont être envoyées lors de la prochaine livraison des 21 et 22 avril

Ouverture du portail de commande



Ouverture : du lundi 19 avril au mardi 20 avril.



Principes:

- ❖ médecins de ville : 1 flacon/médecin
- ❖ pharmaciens : 2 flacons/pharmacie
- ❖ infirmiers : 1 flacon/infirmier.



Sous réserve de confirmation, **les volumes** sont :

- ❖ Entre 200-300 000 doses la semaine du 19 avril
- ❖ autour de 1,8 M de doses la semaine du 26 avril



Calendrier de livraison:

- ❖ entre le mercredi 28 avril et le jeudi 29 avril
- ❖ toutes les commandes seront honorées mais la date de livraison pourrait différer en fonction des volumes disponibles en vaccin Janssen.



Confirmation des commandes de la date et les volumes de livraison : vendredi 23 avril par mail.

Livraison des pochettes isothermes :

- ❖ **Date de livraison** : mercredi 21 et jeudi 22 avril
- ❖ **Destinataire**: chaque officine qui a déjà commandé des vaccins
- ❖ **Objectif**: permettre aux médecins et aux IDE qui ont commandé des vaccins AstraZeneca ou Janssen d'assurer le transport en 2-8°C jusqu'à leur cabinet. La pochette peut contenir jusqu'à 3 flacons.

Les sages-femmes font pleinement partie de la campagne vaccinale

Les sages-femmes peuvent, selon les cas, prescrire et vacciner leur patientèle et en centre

1 – Ou peuvent-elles exercer ?



En centre de vaccination



En cabinet



A domicile

....

3 – Que peuvent-elles faire ?



Prescrire

A la femme et à l'entourage de la femme enceinte et de l'enfant pendant la période postnatale, à l'exception des personnes ayant:

- ❖ des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins
- ❖ présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection



Administrer

A toute personne, à l'exception des personnes ayant:

- ❖ des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins
- ❖ présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection

2 – Quels vaccins sont utilisés ?

- ❖ *Vaccins à ARNm* (Pfizer et Moderna)
- ❖ *Vaccins à adénovirus* (AstraZeneca)

4 – Quand pourront-elles commander ?



Le portail de commande ouvrira aux sages-femmes la semaine du 26 avril. Les modalités seront précisées prochainement.

Point de situation

Sécurité sanitaire

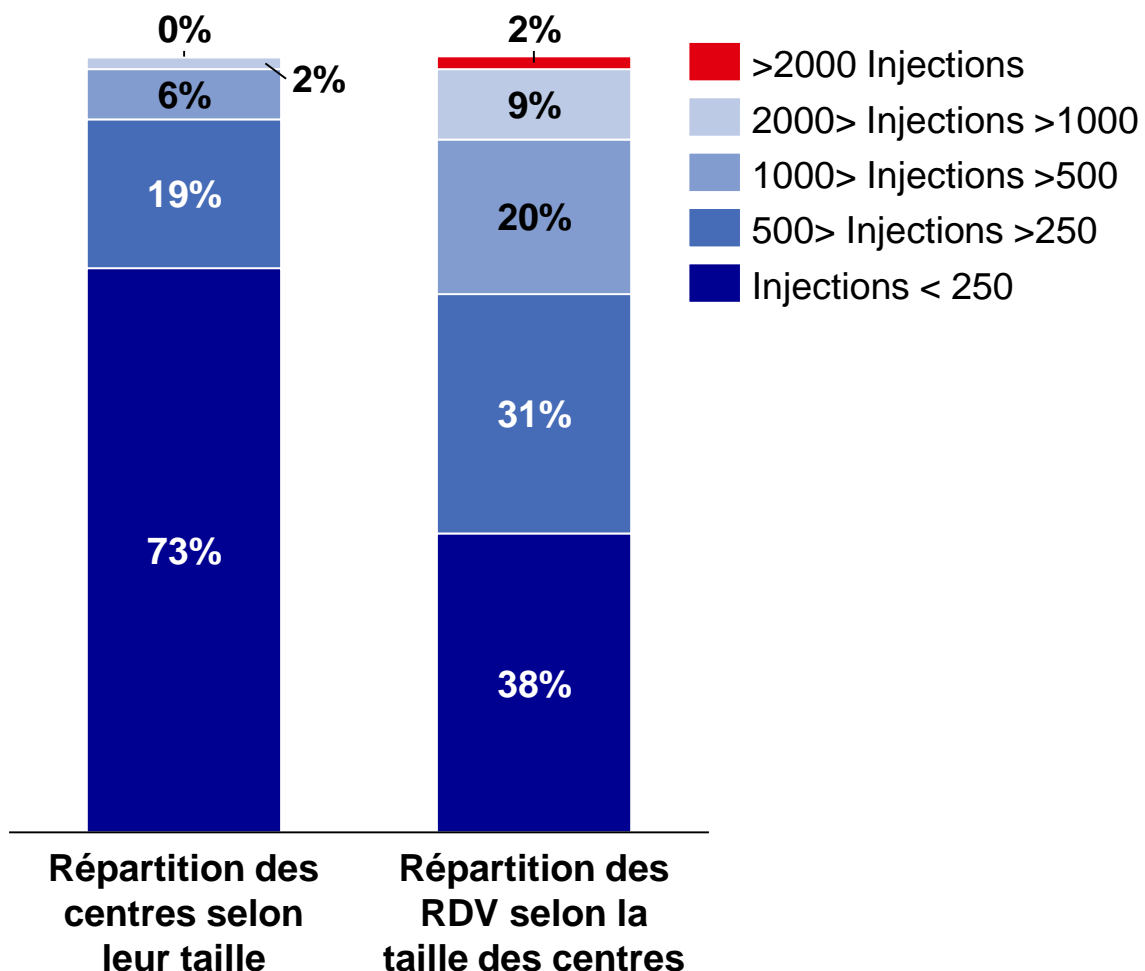
Prochaines étapes logistiques

Zoom sur les centres de vaccination

Insertion des grands centres dans les territoires: un premier bilan

Les grands centres de vaccination viennent compléter le maillage territorial existant

Les grands centres sont encore peu nombreux et n'honorent qu'une petite part des RDV du 16 avril



Source: Task Force, à partir des données des 3 plateformes de prise de RDV (15/04).

Les grands centres, dont l'effet est encore marginal, complètent l'offre existante

❖ Les petits et les moyens centres constituent **la cellule territoriale de base**

Près de 3 centres sur 4 ont programmé moins de 250 RDV le 16 avril

❖ Les grands centres ne représentent encore **qu'une petite partie des RDV**

Environ 1 RDV sur 10 est honoré dans un grand centre le 16 avril

La création de grands centres

❖ Les préfets et les DG d'ARS ont fait remonter leurs **plans** la semaine dernière (~150 grands centres actuels ou à venir).

❖ Une première analyse montre que **3 départements sur 4 prévoient de se doter d'un ou plusieurs grands centres** dans les mois à venir.

❖ Au moins 1 grand centre sur 2 est en réalité **la montée en charge d'un centre déjà existant**.

❖ Les fusions/suppressions de centres sont/seront **décidées à partir de considérations locales et en concertation avec les acteurs du territoire** (élus, chefs de centre, etc.).

Ajustement du système de rémunération des professionnels libéraux en centre de vaccination



Médecins,

y compris remplaçants lorsqu'ils interviennent pour le compte d'un médecin installé



Infirmiers

y compris remplaçants lorsqu'ils interviennent pour le compte d'un professionnel installé



Sages femmes

y compris remplaçantes lorsqu'elles interviennent pour le compte d'un professionnel installé



Chirurgiens dentistes

y compris remplaçants lorsqu'ils interviennent pour le compte d'un professionnel installé



Pharmaciens

A l'acte (hors centres de vaccination désignés par les préfectures)

Plus de rémunération à l'acte dans les centres désignés par les Préfectures.

Au forfait (en CV ou en ESMS)

- ❖ 420 € pour une demi-journée (au moins 4 h)
- ❖ 105 € pour une heure si moins de 4h
- ❖ 460 € les samedi AM/dimanche/férié (115€/h)
- ❖ Forfait saisie dans le SI vaccination 5,40 €

- ❖ 220 € pour une demi-journée (au moins 4 h)
- ❖ 55 € pour une heure si moins de 4h
- ❖ 240 € les samedi AM/dimanche/férié (60€/h)
- ❖ Forfait saisie dans le SI vaccination 5,40 €

- ❖ 280 € pour une demi-journée (au moins 4 h)
- ❖ 70 € pour une heure si moins de 4h
- ❖ 300 € les samedi AM/dimanche/férié (75€/h)
- ❖ Forfait saisie dans le SI vaccination 5,40 €

- ❖ 280 € pour une demi-journée (au moins 4 h)
- ❖ 70 € pour une heure si moins de 4h
- ❖ 300 € les samedi AM/dimanche/férié (75€/h)
- ❖ Forfait saisie dans le SI vaccination 5,40 €

- ❖ 280 € pour une demi-journée (au moins 4 h)
- ❖ 70 € pour une heure si moins de 4h
- ❖ 300 € les samedi AM/dimanche/férié (75€/h)
- ❖ Forfait saisie dans le SI vaccination 5,40 €